

FOURNITURES MÉDICALES

- Contenant d'urine 24 heures (avec ou sans agent de conservation);
- Stabilité : section 6 – tests individuels (peut varier selon le test demandé).

PRÉPARATION

- 1) Des restrictions pharmaceutiques et nutritionnelles sont indiquées pour certains tests. Veuillez vérifier avec votre médecin traitant ou le laboratoire avant de débuter la procédure d'échantillonnage.
- 2) Boire la même quantité de liquide que d'habitude lors de la période de 24 heures.
- 3) Garder le contenant d'urine au réfrigérateur durant toute la période de prélèvement et ce, jusqu'à son acheminement au laboratoire (exception : acide urique).

PRÉLÈVEMENT

Urine 24 heures sans agent de conservation

- 1) Obtenir le contenant d'urine 24 heures chez votre médecin ou au laboratoire.
- 2) Jour 1 :
 - Vider la vessie dès votre réveil. Jeter le premier échantillon. La période de 24 heures vient de débuter.
 - Indiquer l'heure "exacte" et la date sur le contenant. Par exemple : 7h10, 2012-APR-30.
 - Identifier le contenant :
 - Prénom, nom de famille.
 - Si vous avez la requête du médecin en votre possession, y inscrire la date et l'heure du début de la période de 24 heures.
 - Prélever TOUS les échantillons dans le contenant d'urine 24 heures pendant le reste de la journée, de la soirée et de la nuit et ce, pendant 24 heures consécutives.
 - Remuer doucement le contenant après l'ajout de chaque échantillon d'urine.
- 3) Jour 2 :
 - Prélever le dernier échantillon exactement 24 heures plus tard (soit par exemple dans ce cas-ci 7h10). Ceci complète ainsi la période de 24 heures.
 - Indiquer l'heure "exacte" de la fin sur le contenant et sur la requête du médecin.
 - Fermer le bouchon hermétiquement.
- 4) Indiquer le volume total d'urine 24 heures sur l'ordonnance médicale.
- 5) Acheminer les échantillons au laboratoire le plus rapidement possible.

Urine 24 heures avec un agent de conservation

- 1) Obtenir deux (2) contenants d'urine 24 heures chez votre médecin ou au laboratoire. Celui sans agent de conservation sera utilisé pour recueillir l'urine. Ne pas recueillir l'urine directement dans le contenant avec l'agent de conservation.
- 2) Jour 1 :
 - Vider la vessie dès votre réveil. Jeter le premier échantillon. La période de 24 heures vient de débuter.
 - Indiquer l'heure "exacte" et la date sur le contenant. Par exemple : 7h10, 2012-APR-30.
 - Identifier le contenant :
 - Prénom, nom de famille.
 - Si vous avez la requête du médecin en votre possession, y inscrire la date et l'heure du début de la période de 24 heures.
 - Prélever TOUS les échantillons dans le contenant d'urine 24 heures pendant le reste de la journée, de la soirée et de la nuit et ce, pendant 24 heures consécutives.
 - Après chaque prélèvement, transférer l'urine dans le contenant 24 heures qui contient l'agent de conservation.
 - Remuer doucement le contenant après l'ajout de chaque échantillon d'urine.
- 3) Jour 2 :
 - Prélever le dernier échantillon exactement 24 heures plus tard (soit par exemple dans ce cas-ci 7h10). Ceci complète ainsi la période de 24 heures.
 - Indiquer l'heure "exacte" de la fin sur le contenant et sur la requête du médecin.
 - Fermer le bouchon hermétiquement.
- 4) Indiquer le volume total d'urine 24 heures sur l'ordonnance médicale.
- 5) Acheminer les échantillons au laboratoire le plus rapidement possible.